

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 796

46 – LOT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Ventes et cessions

442 777 322 RCS Cahors.

ABBATIALE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 27898 EUR.

Adresse : Zone Industrielle d'Englandières, 46000 Cahors.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE Suivant acte SSP à TOULOUSE du 23 octobre 2020, les sociétés : SEAC SERVICES, SAS au capital de 37 000 €, ayant son siège social 47, boulevard de Suisse - 31200 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 509 647 178 (société absorbante), et ABBATIALE, SAS, au capital de 27 898 €, ayant son siège social ZI Englandières - 46000 CAHORS, immatriculée au RCS de CAHORS sous le n° 442 777 322 (société absorbée), ont établi le projet de fusion-absorption de la société ABBATIALE par la société SEAC SERVICES, aux termes duquel la société ABBATIALE transmet sous les garanties ordinaires de fait et de droit, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité du patrimoine de la société ABBATIALE devant être dévolue à la société SEAC SERVICES dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. L'évaluation des biens transmis par la société ABBATIALE est pour l'actif de 1 380 174,08 €, et pour le passif de 686 802,14 €, soit un actif net transmis de 693 371,94 €. De la différence entre la valeur nette des biens transmis et la valeur des titres de la société ABBATIALE dans les livres de la société SEAC SERVICES, il résulte un boni de fusion de 579 115,94 €. La société SEAC SERVICES détenant la totalité des actions de la société ABBATIALE, la fusion absorption ne sera pas rémunérée par l'attribution d'actions et ne donnera pas lieu à augmentation du capital de la société SEAC SERVICES. Compte tenu de la situation décrite, il n'a pas été établi de rapport d'échange. La fusion prendra effet d'un point de vue juridique, le 15 décembre 2020. Elle prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal, le 1er janvier 2020. Toutes les opérations effectuées par la société ABBATIALE depuis le 1er janvier 2020 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société SEAC SERVICES. La société ABBATIALE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L.236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé en un exemplaire au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE le 27 octobre 2020, et

en un exemplaire au greffe du Tribunal de Commerce de CAHORS, le 30 octobre 2020. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans le délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..

